

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-090

| | |
|---|----|
| Nombre de membres au Conseil municipal : | 29 |
| en exercice : | 29 |
| qui ont pris part à la délibération : | 28 |
| Date de convocation : | |
| 22 novembre 2011 | |

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

Absents : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : INSTITUTIONNEL – SIVOM DU NERON – Critères de répartition des dépenses du syndicat à compter du 01 janvier 2012 – Avis de la commune de Saint Martin le Vinoux

Le conseil municipal doit approuver la délibération du SIVOM du Néron en date du 20 octobre 2011 portant sur les critères de répartition des dépenses du Syndicat à compter du 01 janvier 2012.

Cette annexe a été envoyée et est annexée à la délibération

Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
registre des délibérations,
le 5 décembre 2011

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt
à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER